

GROUPE KDA FAIT UNE MISE À JOUR SUR SA FILIALE CANNORTH MEDIC INC.

Thetford Mines, Québec – 13 mai 2019 – Groupe KDA inc. (Bourse de croissance TSX: KDA) (« **KDA** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer que sa filiale CanNorth Medic inc. (« **CanNorth** »), annoncé précédemment dans ses communiqués de presse du 3 juillet 2018 et du 29 octobre 2018, a franchi l'étape de l'examen préliminaire et de haut niveau de la demande de licence pour la culture de cannabis à des fins médicales, suite à la confirmation de Santé Canada datée du 10 mai 2019. L'obtention de cette confirmation en vertu du *Règlement sur le Cannabis* par Santé Canada représente un jalon important sur lequel la Société travaille depuis plusieurs mois.

« En 2018, nous avons adopté une nouvelle vision stratégique visant à positionner KDA sur des marchés en croissance tel que celui du cannabis légal et à devenir un leader dans la culture de cannabis à des fins médicales avec comme objectif d'offrir aux patients des produits innovants et de haute qualité. Depuis, nous avons établi une feuille de route soigneusement préparée avec nos experts issus du secteur pharmaceutique afin de préparer notre installation de production, pendant que nous redoublons d'efforts afin de sécuriser des contrats commerciaux et de développer des relations stratégiques avec différents partenaires internationaux. Au cours des prochaines semaines, KDA et CanNorth procéderont à l'embauche de travailleurs issus du secteur pharmaceutique afin que l'usine de Saint-Gabriel de Rimouski réponde non seulement aux normes de Bonnes Pratiques de Production de Santé Canada (« **BPP** »), mais aussi aux normes des Bonnes Pratiques de Fabrication (« **BPF** »), standards de haut-niveau reconnus dans le secteur pharmaceutique. KDA entend contribuer pleinement à l'émergence de cette industrie au Québec », explique Marc Lemieux, président et chef de la direction de KDA.

Avec cette étape réglementaire de franchise, CanNorth doit maintenant démontrer à Santé Canada que son usine et ses activités de culture de cannabis se conforment en tout point aux exigences du *Règlement sur le Cannabis*, autant au niveau de la sécurité physique des lieux, le respect des BPP, la tenue de documents et une preuve visuelle des lieux. Une fois les renseignements vérifiés et jugés adéquats, Santé Canada peut procéder à la délivrance d'une licence initiale.

À PROPOS DE KDA

Groupe KDA est un leader dans le marché pharmaceutique en matière d'innovation et de solutions spécialisées. L'entreprise est aujourd'hui respectée pour la qualité de ses services et son expertise auprès des différents intervenants dans le domaine pharmaceutique et médical. La vision de l'équipe de direction est de continuer d'être un joueur-clé dans son marché au Québec et d'étendre ses activités dans le reste du Canada et au niveau international. Des renseignements supplémentaires sur la Société sont disponibles au www.groupekda.ca et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

- 30 -

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué concernant KDA contient des énoncés prospectifs. Les déclarations prospectives sont généralement identifiées par les mots hypothèse, but, orientation, objectif, perspective, stratégie, cible et autres expressions similaires. Les mots viser, anticiper, croire, prévoir, s'attendre à, projeter, estimer, avoir l'intention de, planifier, rechercher et s'efforcer de même que l'emploi du futur ou du conditionnel ainsi que de mots et d'expressions similaires dénotent généralement des déclarations prospectives. De par leur nature,

les énoncés prospectifs requièrent que nous fassions des estimations et des hypothèses et que nous exprimions des opinions basées sur les conditions actuelles et les développements anticipés, de même que d'autres facteurs que la direction estime appropriés dans les circonstances. Ces estimations, opinions et hypothèses sont nécessairement assujetties de façon inhérente à des incertitudes et à des risques importants, notamment sur les plans commercial, économique et concurrentiel, et sont, en tant que telles, susceptibles de changer. KDA ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses s'avéreront.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence du présent communiqué.

RENSEIGNEMENTS

Marc Lemieux
Chef de la direction
514 622-7370
info@groupekda.ca